

REUNION DU MERCREDI 29 JANVIER 2014

L'an deux mille quatorze, le 29 janvier à 09 heures 38, les membres du Conseil général de la Somme se sont réunis en leur hôtel dans la salle ordinaire des délibérations Max Lejeune, sous la présidence de M. Christian MANABLE, président du Conseil général.

ETAIENT PRESENTS : M. JEROME BIGNON, M. MICHEL BOULOGNE, M. STEPHANE BRUNEL, M. DOMINIQUE CAMUS, M. CLAUDE CHAIDRON, M. PHILIPPE CHEVAL, M. BERNARD DAVERGNE, M. HUBERT DE JENLIS, MME ISABELLE DEMAISON, M. PASCAL DEMARTHE, M. DANIEL DESTRUEL, M. MARC DEWAELE, M. DANIEL DUBOIS, MME BRIGITTE FOURE, M. CLAUDE JACOB, M. OLIVIER JARDE, M. GREGORY LABILLE, M. FRANCIS LEC, MME CHRISTINE LEFEVRE, M. DAVID LEFEVRE, M. JANNICK LEFEUVRE, MME BRIGITTE LEROY-LHOMME, M. PIERRE LINEATTE, M. RENE LOGNON, M. NICOLAS LOTTIN, M. GERALD MAISSE, M. EMMANUEL MAQUET, M. GILBERT MATHON, M. JEAN-PAUL NIGAUT, M. JEAN-LOUIS PIOT, M. DOMINIQUE PROYART, M. LAURENT SOMON, M. JEAN-JACQUES STOTER, M. JOSE SUEUR, M. JEAN-PIERRE TETU, MME SARAH THUILLIEZ, M. CHRISTIAN VLAEMINCK, M. JEAN-LOUIS WADOUX

EXCUSES : M. PIERRE BOULANGER, M. JEAN-CLAUDE BUISINE, M. MARCEL GUYOT, M. REGIS LECUYER, M. JEAN-CHRISTOPHE LORIC, M. PAUL PILOT, MME CATHERINE QUIGNON

- oooOooo -

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

Le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2013 est adopté à l'unanimité.

M. le Président tient à rendre hommage à deux anciens conseillers généraux décédés récemment : M. Georges FLAMANT, conseiller général du canton de Montdidier de 1979 à 1998 et M. Jacques DACHEUX, conseiller général du canton de Conty de 1992 à 1998 et demande à l'Assemblée d'observer une minute de silence en leur mémoire.

(L'Assemblée observe une minute de silence)

M. le Président indique que M. PILOT, secrétaire de séance, est excusé ce jour et propose de désigner M. JACOB en qualité de secrétaire de séance. Il est procédé à un vote, M. JACOB est désigné secrétaire de séance.

En introduction, M. le Président présente les grands choix et les principales actions qui présideront à l'élaboration du budget 2014 et qui s'inscrivent dans la continuité des orientations choisies en 2008 avec le développement durable placé au cœur des priorités d'action, ceci étant rendu nécessaire dans le contexte d'urgence sociale qui frappe le département. Il souligne la nécessité de poursuivre les efforts engagés dès 2008, qui témoignent des progrès particulièrement significatifs et notamment des projets inscrits à l'Agenda 21.

M. le Président tient ensuite à retenir deux pistes d'évolution parmi celles proposées dans le document d'orientation budgétaire. La première étant celle d'une meilleure coordination des partenariats avec les territoires dont les projets doivent proposer une dynamique de valorisation des ressources locales, de développement économique et touristique, et de l'offre culturelle et sportive. M. le Président indique que cet axe d'évolution s'inscrit dans une démarche de rationalisation des moyens, de synergie des acteurs institutionnels, privés ou associatifs, répondant ainsi aux besoins des usagers.

La seconde piste d'évolution proposée par M. le Président tient au rôle des élus départementaux dont la capacité à animer les territoires et à en accompagner les acteurs doit s'inscrire au-delà du simple aspect financier et constituer une aide à la construction et à la maturation des projets. Il note que cet accompagnement, qu'il soit stratégique, technique ou organisationnel, doit être un levier majeur de la qualité des projets sur les territoires peu dotés de ces expertises.

Illustrant l'engagement pour le développement durable, M. le Président cite la convention cadre et multi partenariale en faveur du maintien de l'agriculture en zones humides sur le Bassin Artois Picardie soumise à l'approbation de l'Assemblée à la présente session.

M. le Président procède ensuite à la présentation des orientations budgétaires retenues concernant certaines politiques publiques majeures du Département. Ainsi, il assure qu'un bon niveau d'investissement sera maintenu en 2014 dans les domaines des infrastructures routières, navigables et portuaires, comme pour l'aménagement numérique du territoire. Il cite à cet effet l'engagement de la troisième et dernière phase d'aménagement de la Véloroute Vallée de Somme, l'achèvement des travaux de la protection de Cayeux-sur-Mer, l'aboutissement de la réflexion sur différents scénarii de dépoldérisation des Bas Champs, le lancement des procédures réglementaires pour la dépoldérisation de la Ferme de la Caroline au Hourdel et enfin la poursuite du programme opérationnel 2012 – 2017 de déploiement du FttH. Il rappelle que ce niveau d'investissement est rendu possible grâce au soutien financier apporté par la Région Picardie dans le cadre du Contrat de développement Somme-Picardie et par les partenaires du Plan Somme.

Il fait part de son regret pour le Conseil général, et plus largement dans la perspective du développement durable du report de l'écotaxe poids lourds. Cette mesure aurait apporté au Département des ressources nouvelles estimées à un peu plus de cinq millions d'euros par an et qui avaient initialement été intégrées à la prémaquette du budget 2014.

Poursuivant son propos, il aborde les politiques d'aménagement et de développement des territoires qui permettent d'assurer une véritable solidarité territoriale et l'émergence de territoires de projets. La récente loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles consacre le Département comme chef de file en matière de solidarité des territoires. Il affirme sa volonté d'étoffer encore la démarche de contractualisation avec les établissements publics de coopération intercommunale. Ainsi, l'année 2014 devra permettre de définir le positionnement du Conseil général et la façon dont il assumera sa responsabilité de chef de file des solidarités territoriales.

M. le Président rappelle que l'Assemblée aura à se prononcer sur la prolongation d'un an de la PACTe, à enveloppe financière constante et concernant tous ses dispositifs. Il précise que la décision de prolonger la PACTe est motivée d'une part, par la modeste mobilisation financière des dispositifs de la part des communes et EPCI et d'autre part, par la volonté de laisser le temps aux équipes municipales qui s'installeront en mars 2014, de s'approprier et finaliser les dossiers. Cette prolongation permettra ainsi aux maîtres d'ouvrage de déposer leurs dossiers complets jusqu'au 31 décembre 2015 pour un examen par la commission permanente lors des deux premières réunions de l'année 2016. M. le Président propose en outre d'autoriser le dépôt d'un quatrième dossier au titre de l'IDÉAL par les communes qui n'auraient pas consommé la totalité de leur dotation à l'issue des trois premiers dossiers.

Abordant les politiques concernant l'éducation et le développement de la personne, M. le Président réaffirme son engagement en faveur de la loi d'orientation et de programmation du 8 juillet 2013 portée M. Vincent Peillon, ministre de l'Éducation nationale, qui définit des objectifs de refondation de l'école et d'élévation du niveau de connaissances, de compétences et de culture de tous les enfants ; des objectifs importants aussi en matière de réduction des inégalités sociales et territoriales comme de réduction du nombre de sorties du système scolaire sans qualification. M. le Président illustre cet engagement départemental par le maintien de la gratuité pour le transport scolaire des écoliers et des collégiens et le développement de nouveaux circuits de transports adaptés à la réforme des rythmes scolaires. L'engagement du Département se poursuivra également pour l'équipement, les logiciels et la maintenance informatique des collèges ainsi que pour le parcours artistique et culturel des collégiens ; ces deux dernières actions s'inscrivant dans la logique de la refonte, voulue par la loi, du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Enfin, pour M. le Président, l'action du Département sera orientée vers une liaison renforcée entre l'école et le collège ainsi que vers une plus forte articulation entre les temps scolaire et péri-éducatif au travers des projets éducatifs territoriaux, aux côtés de l'État, en complément de l'expérimentation des projets éducatifs et sociaux territoriaux. Parmi les nombreuses actions éducatives programmées en 2014, M. le Président met en exergue les Rencontres Internationales de la Somme, qui figurent au programme national des commémorations de la Grande Guerre. La première de ces rencontres internationales se tiendra en mai prochain à Albert et à Péronne, et réunira près de 400 participants. Elle constituera l'un des principaux projets en direction de la jeunesse autour d'un message de paix, d'ouverture au monde et de transmission du savoir historique.

M. le Président rappelle que lors de cette session seront examinés les projets de réhabilitation, de restructuration ou d'extension des collèges Alain Jacques à Ailly-le-Haut-Clocher, du Bois l'Eau à Bernaville et du Val de Nièvre à Domart-en-Ponthieu.

Abordant les politiques des solidarités, M. le Président réaffirme que le Département ne peut se soustraire à la priorité de répondre à la demande sociale dans un contexte d'ostracisme à l'encontre des bénéficiaires des allocations de solidarité. M. le Président rappelle son engagement pour la défense de la pleine légitimité de la protection sociale et, avant tout, à l'accès de chacun à ses droits sociaux. Cette orientation transversale implique de faire évoluer les interventions départementales et, en particulier, envers ceux qui ne viennent pas solliciter les aides auxquelles ils peuvent toutefois prétendre. Il estime que cet engagement s'accompagne d'une exigence d'un accompagnement le plus efficient et le plus adapté possible à travers l'évaluation et le contrôle de gestion. M. le Président précise que, pour répondre à la demande sociale croissante, une réflexion

stratégique sera engagée en 2014 pour anticiper l'évolution des coûts, notamment dans les secteurs de la dépendance et de l'insertion.

Face à la complexité de l'organisation de l'action sociale et la multiplicité des acteurs, M. le Président considère que le rôle de chef de file des solidarités, confié au Département, place la collectivité devant la responsabilité d'affirmer ses priorités et de réunir les conditions pour un partenariat entre ces différents acteurs.

Abordant la politique culturelle, M. le Président affirme que l'année 2014 sera marquée par les célébrations du centenaire de la Grande Guerre. Il précise la philosophie guidant ces célébrations : transmettre la mémoire et l'histoire, diffuser un message de paix, mettre au cœur la jeunesse et la construction d'un avenir commun. M. le Président présente l'ouverture prochaine du « Sixième continent » à Péronne, œuvre de Gilles Clément réalisée dans le cadre d'une commande publique menée avec le Ministère de la Culture, et avec le soutien du Pays Santerre Haute Somme. M. le Président précise que son inauguration donnera lieu à une intervention culturelle et artistique avec la commande d'une œuvre pour violoncelle jouée et représentée par cinq jeunes femmes violoncellistes provenant des cinq continents en lien avec le Conservatoire d'Amiens.

Continuant la présentation du programme des célébrations, M. le Président souligne qu'en septembre 2014 se tiendra le meeting aérien du Centenaire, temps festif et populaire mettant à l'honneur l'importante histoire de l'aviation dans la Somme. Par ailleurs, le Conseil général poursuivra son soutien au circuit de mémoire australien avec l'engagement des travaux du Musée de Villers-Bretonneux, l'aménagement du site de Pozières et de celui du Mont Saint-Quentin à Péronne.

Concernant les équipements culturels départementaux, M. le Président annonce que la Bibliothèque départementale proposera un programme de résidences d'auteurs sur le thème de la guerre ; que les Archives départementales avec l'Historial de Péronne poursuivront l'opération *Don de Mémoire*. De son côté, la rénovation des salles d'exposition permanente et le développement de la médiation multimédia de l'Historial seront poursuivis et les premières études de l'extension s'engageront pour une ouverture prévue courant 2016. M. le Président se félicite du succès du livret *La Somme dans la Première Guerre mondiale* à destination des collégiens de 3^{ème} et annonce qu'il sera de nouveau distribué à la prochaine rentrée.

En conclusion, M. le Président rappelle que le Conseil général soutiendra, en 2014, au moyen d'un fonds dédié, les multiples initiatives locales de cette première année du Centenaire.

M. le Président aborde ensuite la question importante de l'avenir des Départements qui se trouvent à l'aube d'une profonde transformation dont certains éléments sont déjà actés et d'autres encore en discussion. Il revient sur le conventionnement d'objectifs et de moyens avec l'État au travers du pacte de confiance signé en juillet dernier. Il met l'accent sur une avancée particulièrement significative du financement des allocations individuelles de solidarité qui se concrétisera dans le Budget primitif pour 2014. Il juge que cette avancée essentielle est le fruit d'une longue lutte qui n'est toutefois pas achevée, la contractualisation s'étendant sur deux années.

M. le Président se félicite de la nouvelle figure que prendra en 2015 l'Assemblée départementale. Il juge la nouvelle dénomination du « Conseil départemental » plus lisible et le nouveau mode d'élection, gage de stabilité des équipes et des projets. Il considère que cette assemblée sera ainsi profondément féminisée, composée à parité de femmes et d'hommes. Il juge ainsi que l'institution départementale s'inscrit alors de façon progressiste dans la modernité.

M. le Président conclut son propos en abordant l'actualité législative concernant les collectivités territoriales avec, en premier lieu, le projet de loi qui devrait être présenté en conseil des ministres le deux avril prochain, relatif à l'articulation des compétences entre les différents niveaux d'administration territoriale. Il rappelle que les deux textes initialement prévus seront fusionnés et que ce projet renforcera le rôle des Régions principalement dans le champ du développement économique et des transports. La clause de compétence générale pour toutes les collectivités, réintroduite par la loi sur les métropoles, devrait être à nouveau discutée. Elle serait, en tout état de cause, comme d'ailleurs cela est prévu dans cette même loi, encadrée par les conférences territoriales de l'action publique. M. le Président rappelle qu'en ce qui concerne les fusions, la question de ce qui se fera par le volontariat et ce qui devra relever d'un acte autoritaire n'est pas encore tranchée.

Concernant la réforme des politiques publiques envers les personnes dépendantes, M. le Président indique qu'elle fait aujourd'hui l'objet de discussions entre les associations et l'Assemblée des Départements de France. A ce sujet, M. le Président réaffirme l'importance de la notion de chef de filât des solidarités sociales et territoriales, notion qui doit encore être précisée par le législateur au niveau national et l'Assemblée délibérante au niveau départemental. Il juge que la forme du futur Conseil départemental de la Somme dépend de la volonté et de l'énergie collective que les élus sauront investir dans la construction de la collectivité comme chef de file des politiques de solidarités sociales et territoriales.

M. JACOB en qualité de secrétaire de séance donne lecture des huit vœux et trois amendements déposés.

M. LEC souhaite préciser et développer les axes stratégiques du Département en matière d'orientation budgétaire. Après avoir rappelé le contexte général de la crise financière et l'impact négatif de la réforme de la fiscalité locale en 2010, ayant fait passer le produit de la fiscalité directe du Département de 247 millions d'euros à 110 millions, M. LEC se félicite de la situation exemplaire de la collectivité en matière d'endettement, l'encours de dette ayant été sécurisé et diminué de plus de 18 millions d'euros.

Il souligne que les premiers éléments de la gestion 2013 confirment que l'effet de ciseau constaté ces dernières années non seulement perdure mais s'accroît.

M. LEC se dit satisfait de la mise en place par le Gouvernement dès 2013 de mesures transitoires de sauvegarde permettant à la collectivité de bénéficier d'une aide exceptionnelle de 3,4 millions d'euros.

Dans ce contexte, M. LEC réaffirme que le maintien de finances saines reste l'axe majeur et directeur retenu pour l'élaboration des budgets 2014 et 2015. Il souligne que cette exigence passe par le respect de l'équilibre budgétaire réel, par le maintien d'une épargne nette positive pour contribuer au financement des investissements et par la maîtrise de l'endettement.

M. LEC propose pour l'élaboration du budget 2014 de ne pas augmenter le taux de la taxe sur le foncier bâti, seule ressource en matière de fiscalité directe locale dont le Département a la possibilité de faire évoluer le taux.

Poursuivant son propos, en matière de dépenses de fonctionnement, la démarche de maîtrise sera poursuivie sans pour autant remettre en cause les politiques. En matière de dépenses d'investissement, l'effort sera renforcé durant l'année 2014.

M. LEC rend hommage au rôle essentiel de l'ADF pour la reconnaissance des Départements et la conclusion du pacte de confiance posant les bases d'un nouveau cadre financier avec l'État qui prévoit, en premier lieu, une participation des collectivités à l'effort de rétablissement des comptes publics à hauteur de 1,5 milliards d'euros en 2014, et à nouveau en 2015 à hauteur de 1,5 milliards supplémentaires. Parallèlement, le pacte prévoit un soutien ciblé en recettes pour les Départements à travers la mise en place d'un transfert de ressources, selon des critères de péréquation pour tenir compte du dynamisme des dépenses sociales contraintes liées aux allocations individuelles de solidarité. M. LEC souligne que c'est la première fois que des critères de charge et non uniquement de ressources sont intégrés dans un mécanisme de péréquation. La mise en place du pacte de confiance et de responsabilité devrait permettre à notre collectivité de bénéficier de 26,7 millions d'euros de recettes supplémentaires pour l'exercice 2014. Sur ces 26,7 millions d'euros, 5,2 millions d'euros proviennent de la possibilité offerte aux Départements de revaloriser le taux des droits de mutation, en le faisant passer de 3,8% à 4,5% ce qui fait l'objet d'une délibération à la présente session. Sur ce point, M. LEC précise que 63 Départements ont d'ores et déjà prononcé cette modification.

M. LEC souligne que les recettes de fonctionnement pourraient ainsi augmenter de 5% par rapport au Budget Primitif 2013 soit 29,4 millions d'euros. L'évolution des dépenses de fonctionnement devrait connaître une évolution légèrement inférieure à 4% et ce, malgré une évolution significative des dépenses des allocations individuelles de solidarité et en particulier du RSA. Les crédits d'investissement, hors remboursement du capital de la dette, vont connaître une évolution sensible pour se situer autour de 90 millions d'euros (contre 83 en 2013). Ces investissements sont prioritaires au regard de leur caractère structurant et en particulier ceux qui font l'objet d'un partenariat fort avec la

Région, l'Europe et de l'État. Ces contractualisations permettent d'obtenir des financements conséquents qui se traduisent concrètement par une augmentation sensible des recettes de la section d'investissement. Ces apports et la mobilisation de l'autofinancement déterminent une structure de financement qui laisse une large place aux recettes définitives (58%) et donc un recours à l'emprunt en augmentation (37,5 millions d'euros) mais adapté à la capacité de remboursement du Département. Cette structure de financement de la section d'investissement, les apports de recettes issues du pacte de confiance vont permettre un équilibre global du budget, sans prélèvement sur le résultat 2013.

Pour conclure, M. LEC estime que les orientations présentées dessinent les contours d'un budget 2014 conforme aux exigences budgétaires mises en œuvre par la majorité dès 2008 et qui portent leurs fruits, permettant au Département de poursuivre pleinement ses missions de solidarité et de développement du territoire.

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. BUISINE pour M. DEMARTHE, M. PILOT pour M. JACOB, Mme QUIGNON pour M. MANABLE.

En réaction aux propos de M. LEC concernant la suppression de la taxe professionnelle, M. DUBOIS rappelle les problèmes posés, selon lui, par la base de la taxe professionnelle avantageusement remplacée par une nouvelle taxe sur la valeur ajoutée des entreprises, même s'il est vrai que soumise à la conjoncture. Après s'être dit rassuré par le pacte de confiance, il affirme être favorable à la péréquation horizontale mais en souligne le caractère transitoire. Il estime nécessaire de rester vigilant sur ce sujet.

Il revient ensuite sur les regrets exprimés par le Président concernant l'écotaxe. Tout en admettant son intérêt et son principe, il juge toutefois que son application est problématique dans le temps et dans la mise en œuvre opérationnelle, les acteurs des activités de proximité n'étant pas suffisamment exonérés. Concernant la réforme scolaire, M. DUBOIS juge qu'elle crée des inégalités pour les écoles en milieu rural. Il se dit surpris des affirmations de M. le Président concernant la clause de compétence générale, et se souvient que M. le Président s'était félicité, en présence de Mme ESCOFFIER, de la réintégration de celle-ci.

M. DUBOIS aborde ensuite la question des orientations budgétaires qu'il estime manquer de vision stratégique dans une période de transition et d'incertitude notamment sur les moyens financiers. Il juge que les orientations budgétaires ne doivent pas uniquement se projeter sur 2014 mais avoir une dimension prospective.

Concernant le soutien aux communes et aux communautés de communes, M. DUBOIS considère que le report d'un an de la PACTe II dissimule une économie de crédits de paiement constatant qu'aux deux tiers du programme triennal, les résultats n'ont pas été au rendez-vous. Selon lui, il est clair que M. le Président baisse l'aide aux collectivités de 30%. Il estime que le doute sur la pérennité du soutien

du Département aux communes aurait été levé si les orientations budgétaires avaient établi un projet pluriannuel. Il déplore les conditions très restrictives d'attribution des aides dans le cadre de la PACTe et de la politique du logement, notamment en conditionnant les projets aux critères excessifs du développement durable. Il affirme que certains élus locaux préfèrent renoncer aux financements du Département et financer seuls leurs projets. Il qualifie de « tatillonne » la démarche des services du Conseil général vis-à-vis des collectivités locales. A ce propos, il souligne également que seuls neufs territoires ont accepté de participer au complément Habitat.

M. DUBOIS souhaite évoquer le programme Habiter Mieux et estime que l'opérateur choisi, Page9, est plus coûteux que l'aide apportée aux habitants et que, sans l'appui des différentes opérations programmées d'amélioration de l'habitat, les dossiers n'aboutiraient pas. Il aurait souhaité que le débat d'orientation budgétaire permette de réactiver ces politiques.

Abordant l'augmentation des droits de mutation à titre onéreux, il juge que c'est une augmentation d'impôt, même indirecte, qui touchera principalement les acquéreurs à revenus modestes voire moyens. Il considère que c'est un mauvais coup porté aux habitants et à l'activité économique.

Puis, M. DUBOIS s'interroge sur l'absence du volet développement économique au sein du rapport sur les orientations budgétaires et notamment le Grand Projet Vallée de Somme, les énergies renouvelables ou le Canal Seine Nord Europe. Il s'étonne de constater, en annexe du rapport rédigé par M. PAUVROS, que le Président a signé un engagement portant sur un milliard d'euros sans en avoir débattu au sein de l'Assemblée. Par ailleurs, il juge curieux que M. GEWERC n'ait pas signé cet accord alors que le développement économique est une compétence régionale.

Sur la réforme de la décentralisation, il s'étonne de l'absence de protestation suite à la baisse des dotations de l'État entraînant une perte de 3 millions d'euros pour le Conseil général en 2014. Il prédit que cette baisse sera poursuivie dans les années à venir et que de véritables orientations budgétaires auraient dû en faire la projection. Par ailleurs, il estime que l'État se défausse de sa responsabilité en faisant porter aux Départements la responsabilité du schéma des services publics locaux. Concernant la proposition gouvernementale de fusion des Régions, Départements et communes, il dénonce une volonté d'avancer à marche forcée malgré des économies minimes et l'opposition des habitants.

Enfin, M. DUBOIS aborde ensuite la question du redécoupage des cantons qu'il qualifie de « charcutage et de tripatouillage » et accuse M. le Président de vouloir « quitter le navire » avant la suppression des Départements.

M. le Président intervient pour dénoncer une attaque personnelle infondée, il estime que s'il est du rôle de l'opposition de présenter des attaques politiques, les attaques personnelles sont

inacceptables.

M. JARDE soumet à ses collègues deux interrogations et un constat sur la question de la mobilité. Lors d'une visite sur la commune de Cachy, il a observé un car du réseau Trans'80 pratiquement vide et s'interroge sur le coût par usager et le prix au kilomètre de ce service. Concernant la commission de l'éducation dont il est membre, il souligne que la question du tarif des cantines y a été évoquée à de nombreuses reprises mais n'est pas mentionnée au sein du rapport relatif aux orientations budgétaires.

M. JACOB estime qu'il est nécessaire de rappeler le contexte de crise et de récession pesant sur l'activité économique. Il dénonce le fait que les collectivités locales servent de variable d'ajustement et la destruction de la démocratie locale par le Président de la République. Il juge que les collectivités locales sont une cible du MEDEF et de la Finance, que la décentralisation est aux oubliettes et que l'État s'organise autour de grands duchés.

M. JACOB considère qu'après une décennie de casse de la part de l'État, d'aggravation de la crise, de multiplication des normes et de raréfaction du crédit, il est aujourd'hui nécessaire de réfléchir à la question des moyens et à la mobilisation de nouvelles ressources financières pour faire face aux besoins croissants des territoires.

M. JACOB revient ensuite sur la dette de l'État envers les Départements. Il rappelle le voeu proposé lors du précédent budget primitif qui proposait d'établir un plan échelonné de remboursement de cette dette pour la prise en charge des allocations individuelles de solidarité. Il estime que les transferts financiers venus de l'État et la péréquation horizontale sont des éléments positifs et se félicite de n'avoir pas abandonné ce combat. Toutefois, il rappelle que la déclaration commune d'octobre 2012 prévoyait la mise en place dès 2014 de ressources pérennes et suffisantes pour les trois allocations individuelles de solidarité.

M. JACOB dénonce l'influence du gouvernement allemand ayant imposé à la France son modèle et les règles européennes au service de la Finance ayant pour conséquences la baisse des dotations, la hausse de la fiscalité des ménages et les crédits d'impôts aux entreprises. Il juge que la stratégie de l'austérité est un échec et ne répond pas aux besoins des citoyens. Il souhaite que la priorité soit donnée à la réduction des inégalités et au maintien du service public local.

Puis, M. JACOB se félicite de la proposition de maintenir la gratuité des transports scolaires et du gel de la fiscalité départementale. Il considère que l'objectif d'une politique de solidarité et de proximité est respecté.

Enfin, M. JACOB s'insurge des attaques démagogiques portées à l'encontre des collectivités et souligne que la majorité est indivisible dans la volonté de défendre leur rôle et le partenariat entre le Département et les communes. Selon lui, les collectivités doivent être un bouclier territorial, social et

humain. Il souhaite que la politique de développement se renforce et estime qu'il faut engager une bataille pour que vive le Département contesté dans son existence par les libéraux, la Cour des Comptes, Bercy et le MEDEF. Il juge que les territoires sont les lieux où l'action publique a encore un sens grâce à la clause de compétence générale. Il réitère le soutien de son groupe politique aux orientations budgétaires.

Mme DEMAISON rappelle l'importance du débat d'orientation budgétaire. Elle dénonce le manque de compensation de l'État pour les dépenses d'aides sociales qui sont appelées à augmenter au titre de l'APA, du RSA et de la PCH. Elle juge inquiétante la situation économique de la France et du Département et estime, notamment, comprendre l'amertume des salariés de Goodyear ayant cru les promesses du Président de la République alors candidat. Elle souligne que le Département bénéficie utilement de recettes supplémentaires grâce au fonds de soutien et au pacte de confiance et elle se satisfait du maintien de la gratuité du transport scolaire sans augmentation de la fiscalité.

Mme DEMAISON constate la disparition progressive des services publics de proximité, les habitants ayant le sentiment d'un éloignement croissant. Elle juge dès lors nécessaire d'imaginer de nouveaux modes de fonctionnement mais s'interroge sur les capacités d'adaptation de la collectivité. Puis, elle attire l'attention de ses collègues sur les difficultés de plus en plus marquées pour atteindre l'équilibre budgétaire et estime que des clarifications des missions du Département seront nécessaires. Après avoir affirmé sa conviction sur la nécessité de maintenir les efforts d'investissement pour le SDIS, Mme DEMAISON évoque la question du découpage cantonal qu'elle qualifie de « charcutage », notamment dans l'ouest et au centre du département et dont elle déplore le manque de lisibilité pour les citoyens.

M. CHEVAL, après avoir appelé ses collègues à ne pas négliger l'appui financier de l'Union Européenne au travers du programme LEADER-GAL, revient sur le projet du Canal Seine Nord Europe, qui, selon lui, marquera la région pour les vingt prochaines années. Il se félicite de la position quasi-unanime de ses collègues en faveur de la réalisation de ce projet et de leur investissement. Il souligne que le rapport de M. PAUVROS présente une opportunité de développement durable du territoire.

Pour M. CHEVAL la question centrale est celle de la position du Gouvernement sur ce projet et son portage auprès des institutions européennes. Il souhaite également connaître la position du Conseil général car la fin du contrat de partenariat public-privé marque, selon lui, l'augmentation des contributions des collectivités territoriales. Il déplore que les élus de cette Assemblée n'aient pas été informés de la signature du contrat par M. le Président qui engage pour la première fois le Conseil général sur le financement du tronçon central. Il affirme avoir été dans l'attente d'une mention de cet investissement au sein des orientations budgétaires et d'un débat à ce sujet. S'adressant à M. le Président il souhaite savoir si le Département contribuera également au financement des connexions routières et des plateformes multimodales.

M SOMON se dit dubitatif sur les orientations budgétaires notamment en ce qui concerne le développement économique, la ré-industrialisation. Par ailleurs, il déplore le manque de suivi du déménagement du centre médico-social et du centre d'exploitation routière du Bernavillois. Il dénonce une grande différence entre les propos de M. le Président et la réalité de la politique menée par le Département. S'adressant à M. LEC, il déplore l'omission d'un ratio important, celui des impositions directes qu'il lie à l'augmentation de la TVA, à celle des valeurs locatives et à celle des DMTO. Il dénonce également la frilosité de M. le Président au sujet de la baisse des dotations aux collectivités. Il déplore la suppression de la gratuité des transports scolaires pour les lycéens et étudiants contrairement aux engagements de campagne pris en 2008 et dénonce un « silence coupable » sur la réforme des rythmes scolaires. En conclusion, il accuse M. le Président d'utiliser une rhétorique à but électoraliste qui n'est pas à la hauteur des préoccupations des Samariens.

Mme FOURE interroge M. le Président sur les mesures que mettra en oeuvre le Conseil général pour l'aide aux salariés de Goodyear et souhaite savoir quelle sera la participation du Conseil général au financement du tramway de la ville d'Amiens.

M. STOTER, en réponse à M. DUBOIS, souligne que les mesures prises en faveur de l'environnement semblent déranger ce dernier. Concernant la PACTe II, il remarque que les collectivités ne consomment pas les crédits alloués mais que son collègue en veut de nouveaux, fustige, s'enflamme, sermonne mais ne propose rien de neuf. Pour sa part, il refuse une conception de l'attribution des aides qui ne serait pas fondée sur un véritable projet de développement du territoire.

M. STOTER envisage l'avenir en souhaitant que l'Assemblée engage la nécessaire réflexion relative à l'ingénierie territoriale à destination des communes. Il ajoute que cette solution n'est pas exclusive de l'aide financière à apporter aux porteurs de projets dans un cadre financier contractualisé. Il déclare attendre des propositions concrètes, responsables et porteuses d'avenir suite au débat d'orientation budgétaire qui s'ouvre.

En réponse à MM. DUBOIS et SOMON, M. LEC souligne que chacun s'accorde à reconnaître que la suppression de la taxe professionnelle était une erreur, les entreprises ayant pris conscience de leur nécessaire participation au financement du développement économique du département. Concernant les DMTO, il réaffirme que la mesure ne constitue pas une augmentation d'impôt. Concernant l'actualité de la décentralisation, il rappelle son opposition au projet de création des conseillers territoriaux voulu par le précédent gouvernement. Il cite les propos du Président de la République réaffirmant le caractère indispensable des Départements ruraux et s'insurge contre la sinistrose ambiante.

En réponse aux interventions précédentes, M. le Président aborde le sujet de l'écotaxe et souligne que son report n'a pas pour seule conséquence une perte de recette financière de l'ordre

de cinq millions d'euros mais pose un problème philosophique et politique en limitant les ressources consacrées au développement de moyens de transport durables et moins polluants. Il constate, par ailleurs, que les poids lourds usent davantage les chaussées que les véhicules légers sur les routes départementales.

Abordant le sujet de la refondation de l'école, il convient que sa mise en oeuvre peut être difficile dans les écoles rurales isolées et les regroupements pédagogiques intercommunaux en termes de locaux, d'encadrement des activités et de moyens financiers. Toutefois, il constate qu'en présence de volontés locales, des résultats sont constatés et cite l'exemple du territoire du Bernavillois. Il souligne que de nombreuses collectivités se sont inscrites dans le dispositif dès la rentrée 2013 et qu'il apparaît que la concentration des enseignements fondamentaux sur cinq matinées est bien plus profitable aux élèves.

M. le Président se félicite également, d'une part, du retour à la scolarisation des enfants de deux ans qu'il juge extrêmement importante et, d'autre part, du rétablissement de la formation des enseignants. Il cite à ce propos, la réussite des écoles normales créées par Jules Ferry. Il rappelle que le gouvernement précédent avait supprimé 80 000 postes dans l'enseignement et qu'aujourd'hui 60 000 postes seront rétablis sur cinq ans.

M. le Président estime que ses collègues de l'opposition semblent ignorer le niveau de précarité du département, il en veut pour preuve la part de l'éligibilité de la population du Département (80% éligible à un logement social) et à l'aide exceptionnelle de l'État qui a bénéficié à seulement 23 Conseils généraux. Il considère que c'est la reconnaissance des difficultés socio-économiques particulières de la Somme. Il réaffirme sa volonté, partagée avec la majorité, de faire du Département un bouclier social en faveur des plus démunis.

Abordant le sujet de la clause de compétence générale, M. le Président prend l'exemple de l'intervention du Conseil général dans les domaines de la culture et du sport, vecteurs de réussite et de lien social, soulignant l'intérêt de cette clause qui permet d'adapter les politiques publiques aux spécificités de chaque territoire.

Abordant le sujet de l'aide aux communes et aux EPCI, M. le Président déplore que deux EPCI sur 30 n'aient pas encore contractualisé avec le Département et rappelle que M. STOTER est allé à la rencontre des élus locaux pour présenter la démarche et les accompagner. Concernant la prochaine politique territoriale « PACTe III », il considère qu'il appartiendra à la prochaine Assemblée d'en définir les nouvelles règles, ce qui justifie la prorogation d'un an du dispositif.

Abordant le sujet de la politique du logement, M. le Président estime que l'accusation récurrente de critères excessifs au regard du développement durable est infondée. Au contraire, il juge cette incitation absolument nécessaire face au réchauffement climatique et en souligne les

bénéfices pour les locataires et les collectivités propriétaires des équipements.

Concernant le développement économique, il rappelle que de nombreux chantiers du Grand Projet Vallée de Somme se réaliseront en 2014 et cite la troisième phase de la Véloroute et le démarrage des travaux pour la réhabilitation de six maisons éclusières.

M. le Président se dit favorable au projet de Canal Seine Nord Europe, et se félicite de l'éventuelle participation de l'Europe à hauteur de 40%, bien supérieure à celle prévue dans le cadre du précédent projet de partenariat public-privé. Il souligne l'intérêt de la progressivité d'un tel projet en fonction des besoins de la batellerie citant le caractère indispensable de la plateforme multimodale de Nesle, l'aménagement d'une seconde plateforme à Péronne pouvant être évaluée à l'aune des besoins identifiés. A la question du financement par les collectivités locales, il rappelle que la part des Départements s'élèverait à 500 millions d'euros dont les versements s'étaleraient sur plusieurs exercices budgétaires. Il se demande si les conseillers généraux de l'opposition souhaitent réellement la réalisation de ce projet.

Au titre des orientations budgétaires, M. le Président rappelle, qu'en sus des aides financières de l'État, le Département a bénéficié d'un emprunt exceptionnel de la Caisse des Dépôts et Consignations de 23 millions d'euros sur quarante ans à un taux avantageux (2,25%). Cet emprunt permettra la poursuite des investissements et le soutien à la création d'emplois pour les entreprises locales et les Samariens.

M. le Président souhaite ne pas s'appesantir sur le sujet de la carte cantonale qui fera l'objet d'un débat lors de la réunion de vendredi.

Concernant l'avenir des Départements, M. le Président se félicite de l'ouverture du débat. Il considère qu'en présence d'une métropole, il est possible de s'interroger sur le maintien d'un Département urbain mais qu'en Picardie, et dans l'ensemble des départements ruraux, la question ne se pose pas. Il souligne que cette question dépasse largement le clivage entre droite et gauche.

Revenant sur les interpellations relatives à la carte cantonale, M. le Président dresse la liste des diverses modifications apportées en 2011 à la carte des circonscriptions législatives dans la Somme et estime ainsi déplacées les accusations de « charcutage » de ses collègues de l'opposition.

Par ailleurs, M. le Président juge inélégantes et déplacées les remarques de M. DUBOIS concernant son avenir personnel. Il estime avoir toujours assumé ses responsabilités et rappelle son investissement personnel dans sa fonction de président.

Répondant aux interrogations de M. JARDE relatives au réseau Trans'80, M. le Président rappelle que les circuits tiennent compte de la dispersion de la population et se dit prêt à engager la

révision de ce réseau. Par ailleurs, il souhaite également revenir sur des propos rapportés par la presse locale à l'occasion des cérémonies des vœux et déplore les informations tronquées et partiales données par M. JARDE à propos des orientations budgétaires du Conseil général à ces occasions.

M. le Président déclare approuver en partie les propos de M. JACOB et de Mme DEMAISON et souligne leur adhésion concernant notamment les transports scolaires, la stabilité de la fiscalité et le rôle d'amortisseur social du Département.

En réponse à M. SOMON, il indique que des précisions seront apportées concernant le développement du parc éolien offshore au moment de la discussion du vœu à ce sujet. Concernant les territoires sociaux et les centres médico-sociaux, M. le Président indique que la réflexion se poursuit en lien avec les travailleurs sociaux qui ont en charge la mise en œuvre de ces politiques.

Abordant le sujet de la fiscalité locale, M. le Président refuse les procès d'intention et appelle à plus de retenue en soulignant que les impôts départementaux ont moins augmenté depuis six ans (15%) qu'entre 2004 et 2007 (16,5%) alors que le contexte était plus favorable.

En réponse à Mme FOURE, M. le Président rappelle que la direction du développement économique et les services de la DGA des Solidarités sont mobilisés depuis l'annonce de la fermeture du site pour un accompagnement personnalisé des salariés de Goodyear. Pour le reste, il invite sa collègue à se rapprocher de M. GEST, président de la commission d'enquête parlementaire sur cette question. Après avoir souligné que le tramway à Amiens est un équipement structurant et un facteur de développement urbain, M. le Président indique avoir évoqué ce sujet mais ne pas être saisi officiellement d'une demande de participation financière de la part de la Mairie d'Amiens, ce qui est normal compte tenu du calendrier de ce projet.

Après avoir invité ses collègues à partager le déjeuner au 35, rue Lamarck, M. le Président les informe que les commissions thématiques se réuniront à partir de 14h30 et que la session reprendra à 14h30 demain.

M. le Président lève la séance.

(La séance est levée à 13 heures 10).

.....
LE PRESIDENT,


M. Christian MANABLE.

LE SECRETAIRE,


M. Claude JACOB